



Ordonnance de télécom CRTC 2011-802

Version PDF

Ottawa, le 21 décembre 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Vidéotron ltée	36	le 13 octobre 2011

Secrétaire général